



EDITION LOCALE IDF - OCTOBRE 2020

INFO

Informations Droits Fo

« En cette période difficile, **FO** reste disponible au téléphone pour vous aider, conseiller dans toutes vos demandes de salarié. Mais en attendant, Prenez soin de vous et de votre famille. »

L'équipe FO Altran IDF

SOMMAIRE :

Comité Sociale & Economique :
Télétravail : Management archaïque ? 2

Syndicat : Appel à manifester ! 4

Vos contacts

Sollicitez-nous ! 5

Nos voisins européens reconfinent -
Qu'en est-il en France ?



FO Altran IDF vous parle des sujets qui vous concernent localement. Salaires, conditions de travail, frais professionnels, temps de travail, formation... Parce que pour FO, l'action syndicale, c'est vous assister et vous renseigner sur d'autres choses que les luttes de pouvoir des élus ou les turpitudes de nos dirigeants, ou encore crier au loup sans rien proposer.

L'équipe FO Altran est à votre écoute. Pour la contacter, une seule adresse :

ds.fo@fo-groupe-altran.com



FO pour mieux vivre chez Altran

1

Directeur de la publication locale : David GOMES

« TELETRAVAIL : MANAGEMENT ARCHAÏQUE ? »

De : BLANCHET Matthieu <matthieu.blanchet@altran.com>

Envoyé : jeudi 22 octobre 2020 12:36

Objet : ERRATUM Communication Direction : Organisation du travail dans les Zones en couvre-feu -

Importance : Haute

Bonjour à tous

Nous devons rectifier cette communication. Je vous remercie d'informer en conséquence vos équipes.

Le protocole sanitaire national du gouvernement, demande à chaque employeur de discuter avec les élus de proximité sur les mesures de télétravail à mettre en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire réappliqué pour la région IDF.

La Direction a proposé à la Commission SSCT d'organiser sans délai une réunion qui devait se tenir ce vendredi matin. En effet, il nous paraissait légitime et nécessaire de discuter de ce sujet majeur afin de permettre à nos collaborateurs de s'organiser en conséquence dès lundi prochain.

Les membres de la commission n'ont pas souhaité se réunir en dehors du délai de prévenance habituel et nous n'avons pas la faculté d'imposer unilatéralement la tenue de cette réunion.

Aussi, nous tentons de fixer au plus vite une réunion au cours de la semaine prochaine.

Dans ces conditions, La Direction ne peut fixer qu'une seule journée de télétravail pour les salariés.

Je vous remercie de faire appliquer strictement cette disposition en attendant que nous puissions nous réunir avec les élus de la CSSCT.

Nous souhaitons vivement que nos élus agissent au plus vite et de manière responsable car ce sujet ne doit pas souffrir d'une quelconque attitude dogmatique et polémique.

Cordialement,

Matthieu BLANCHET

Directeur des Ressources Humaines Adjoint

Région Ile-de-France

Les fonctions supports ont reçu récemment un courriel indiquant une « difficulté » pour donner un second jour de télétravail au prétexte que les représentants du personnel n'acceptent pas des réunions dans le non-respect de la loi. En effet, les délais de prévenance pour tenir une réunion de la commission SSCT été passées de 15 à 8 jours, puis à 3 jours avec le CSE, qui se sont encore réduits pendant le confinement, mais cela n'est jamais assez pour la direction Ile-de-France qui semble préférer prévenir la veille pour le lendemain les instances sur des sujets qui peuvent être complexes.

De plus, cette direction île de France continue leurs allégations en indiquant qu'ils n'ont pas de moyens de vous faire télétravailler plus d'une journée.

Nous syndicat **FO** nous interprétons ce courriel comme une défiance avouée des fonctions supports à faire leur travail consciencieusement à distance, ceci alors que même le rapport sur le télétravail de la DGE indique que le télétravail permettrait de faire des économies (*1).

En effet, il existe un accord d'entreprise (voir sur l'intranet Altran) qui permet de réaliser de 1 à 3 jours de télétravail en mettant tous les verrous pour s'assurer que cela est possible ou d'obtenir obligatoirement un refus motivé. De plus, suite au couvre-feu, Valérie Pécresse et Emmanuel Macron ont recommandé au moins 3 jours de télétravail. Enfin, avec le nouveau confinement, Jean Castex et Elisabeth Borne ont indiqué que le télétravail n'était plus une option, mais une obligation et devait être de 5 jours par semaine partout où il est envisageable (cf. protocole national santé et sécurité en entreprise), les entreprises récalcitrantes engageant leurs responsabilités civile et pénale.

A ce jour, nous avons été informés d'un échange avec la directrice France des ressources humaines sur la non application de cet accord alors que cette personne dispose de tous les éléments factuels permettant de réaliser à distance son travail quotidien.

Nous sollicitons donc par cet article les points suivants :

- Si vous êtes intéressés (Consultants, Fonctions supports, Salariés...) et que votre travail actuel permet plusieurs jours de télétravail officiel, prenez contact avec nous pour signer la pétition **FO** Altran IDF.
- Merci à la direction d'Altran Île de France de respecter les salariés des fonctions supports en évitant de leur envoyer des informations inexactes, surtout de faire porter une responsabilité sur vos représentants du personnel.
- Est-ce que la direction Altran IDF peut rentrer dans l'ère d'une société du 21 ème siècle en ayant un management plus de confiance vis-à-vis de ses employés ?
- Merci à la directrice France des ressources humaines de faire respecter les accords d'entreprise en vigueur dont celui sur le télétravail.

En conclusion, le syndicat **FO** continue durant ce reconfinement à vous aider à faire respecter vos droits.

(*1) : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/teletravail>

http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/cns/ressources/Teletravail_Rapport_du_ministere_de_Mai2012.pdf

Conseils FO :

- **N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre avis sur sujet.**
- **Venez signer la pétition pour obtenir officiellement du télétravail selon l'accord en vigueur.**
- **Le syndicat FO a toujours vocation à défendre vos droits collectifs à titre gracieux et vous proposez des conseils judicieux ou défendre vos droits individuels sous des conditions plus que raisonnables.**



Communiqué de l'Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO du 30/10/2020.

Une nouvelle fois la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19, a contraint le gouvernement à prendre des mesures restrictives pour les Français. Sans entrer dans une polémique inutile et stérile à l'heure actuelle, il conviendra le moment venu, d'en tirer les conséquences. L'heure est au sauvetage du Bateau Hôpital qui prend l'eau de partout et qui doit faire face à une tempête incontrôlable.

Les Fédérations apportent leur soutien indéfectible à tous les agents du secteur hospitalier, social et médico-social publics et privés, territoriaux et de l'État qui, aujourd'hui, sont le dernier rempart à une catastrophe sanitaire sans nom.

Pour l'heure, la Fédération des services publics et de santé FO, avec la Fédération générale des Fonctionnaires, la Fédération nationale de l'action sociale FO et la Fédération de la Défense FO, ont déposé un préavis de grève pour le 5 novembre.

Cette journée est maintenue.

ELLE A POUR BUT D'EXIGER ET D'OBTENIR NOTAMMENT L'EXTENSION DES MESURES SALARIALES DU « SEGUR DE LA SANTE » AUX AGENTS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL ET AUX AGENTS DES SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET DE LA PETITE ENFANCE QUI EN ONT ETE EXCLUS.

Malgré les annonces restrictives du gouvernement sur le droit à manifester, les fédérations prennent leurs responsabilités et demandent à l'ensemble de leurs syndicats de prendre toutes les initiatives possibles pour animer et médiatiser cette journée du 5 novembre dans le respect des autorisations administratives.

Les Fédérations FO sont dans l'attente de la réponse à la demande d'audience auprès du Premier ministre.

LES REVENDICATIONS NE SONT NI BAILLONNEES, NI REPORTEES.

Services publics et de Santé Secrétaire général

Conseils FO :

- N'hésitez pas à venir soutenir ce mouvement.
- La santé des salariés, l'hôpital public ne doivent pas être des centres de profits.

Contactez-nous en précisant :

- votre nom/ prénom et périmètre
- courriel personnel (autre que : xxx.yyy@altran ou xxx.yyy@client)
- un numéro de téléphone personnel (plutôt que le téléphone professionnel)

Au Contact FO de votre périmètre :

VOS CONTACTS !!!

**DAVID
GOMES**



RSS FO Sites IDF
Défenseur Syndical FO sur Versailles
06 09 05 84 04 ^(*)
dgomes.altran@orange.fr

**GAETAN
SEGUILLON**



Défenseur Syndical FO Paris
Conseiller du Salarié FO Paris
06 03 81 53 13 ^(*)
Jseguill@numericable.fr

^(*) : Réserve aux actions syndicales

**YAN
LI-CHRISTOPHE**



Salariée Altran EILIS
Conseiller du Salarié du 94
06 01 77 44 73 ^(*)
grace.bourse@gmail.com ^(*)

^(*) Que par ses moyens et en temps limité



Retrouvez des informations sur le Site :

[Http://fo-groupe-altran.com](http://fo-groupe-altran.com)

(Login : FoGroupeAltran - Mot de passe : YVeyrier1958)

CONTACT GNERIQUE

(Si non urgent !) :

Local FO à Vélizy : 01.39.46.78.29

(Avec répondeur **pour laisser un message, SVP**)